DEPARTEMENT DU NORD CCAS de SEBOURG

DELIBERATION N° 02.11/2023

-=-=-=-

L'an deux mille vingt-trois, le 16 novembre à 10h30, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de la Commune de SEBOURG, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno CELLIER, Président.

Nombre de conseillers en exercice: 15

Date de convocation du Conseil d'Administration: 10/11/2023

-=-=-

<u>PRESENTES</u>: Bruno CELLIER - Martine BAURIN - Christiane DENORME - Brigitte HARLAUX - Jeannine FLAMENT - Renée HEMON - Catherine TONDREAU - Dominique BUSSIGNIES - Marcel PATOU

Absent.e.s – excusé.e.s – procuration :

Thomas HALLUIN qui a donné procuration à B. Cellier

Florence LIENARD qui a donné procuration à M. Baurin

Martine BASSEZ qui a donné procuration à C. Tondreau

Absent.e.s – excusé.e.s:

Nathalie AUGAIT-

Absent.e.s: - Claudie DURIEUX - Sylvie GUILLEMIN.

Secrétaire de séance : C. Denorme

OBJET: Aide exceptionnelle

M. le Président explique qu'il a reçu par délibération de l'Assemblée du CCAS, en date du 02 avril 2021, la délégation pour secours exceptionnels soit la possibilité d'aider, en urgence, les personnes dans le besoin, sans obligatoirement réunir le CCAS, (mais tout en lui rendant compte à la réunion suivante), ce à hauteur de 250 euros en aide remboursable et 250 euros en aide non remboursable.

C'est ainsi que Me Baurin explique qu'en juillet 2023, [RGPD : donnée privée occultée], domiciliée [RGPD : donnée privée occultée], a reçu 50 -cinquante- euros provenant de la régie 310, tenue par Me Durieux, dans le cadre de cette aide, non remboursable, ponctuelle et urgente, ce après examen de sa demande et sur pièces justificatives.

Après discussions et vote, l'Assemblée valide, à l'unanimité, cette dépense qui sera régularisée par le biais de la régie 310.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, devant le Tribunal Administratif de Lille.
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Publié sur le site Internet le 21.11.2023 Envoyé et reçu au contrôle de légalité le 16.11.2023 Numéro unique de télétransmission ID 059-265905596-20231116-231116 D1731VD-DE

La Secrétaire, Christine DENORME



Le Président, Bruno CELLIER